

UNIVERSITE 2007

« Les espaces naturels sont-ils des terrains de sport ? »

Mercredi 5 – jeudi 6 Septembre 2007

Cassis (13)

**PRE PROGRAMME**

## PRESENTATION

Depuis une vingtaine d'années, les sports de nature ont connu un engouement et un développement massif. Ces activités sportives dites « de nature » sont aujourd'hui pratiquées par plusieurs millions de français, et sont devenues un véritable phénomène social.

Les espaces naturels protégés n'échappent pas au développement de ces pratiques sportives qui tendent à s'implanter sur leurs sites. Il en résulte des problématiques multiples : responsabilités des propriétaires et des gestionnaires, conflits d'usage et impacts sur les milieux naturels... Les pressions exercées sur ces espaces tendent à s'accroître et certaines pratiques sportives s'avèrent parfois peu compatibles avec la préservation des milieux qui leurs servent de support.

Les membres du Réseau préoccupés de voir ces sports de nature se développer sur leurs territoires ont souhaité qu'une université soit organisée en 2007 sur cette thématique.

MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2007

### Animateur

Roger ESTEVE, Délégué régional du Conservatoire du littoral

### MATINEE

---

09h30

#### Ouverture de l'Université

Jean-Pierre TEISSEIRE, Maire de Cassis, vice président de la communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole, membre du comité des Régions de l'Union Européenne  
Claude HOLYST, Directeur de l'Agence Régionale Pour l'Environnement  
Olivier ROUSSET, Directeur Régional Délégué de l'Environnement

#### De quoi parle-t-on ?

9h45

- Contexte général de l'Université  
Direction de la jeunesse et des sports – en attente

10h00

- Valorisation économique  
Pierre DANTIN, vice-doyen, directeur du Master Management des Organisations Sportives, Université de la Méditerranée Aix-Marseille II – en attente

10h30

- Etat des lieux en Provence Alpes Côte d'Azur : synthèse questionnaire réseau  
Jean-Marie LAFOND, Directeur du GIP des Calanques

11h00

Pause

#### Les sports de nature et la loi

11h15

- Présentation de la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000, modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives  
Pascal VAUTIER, responsable des sports de nature au Comité National Olympique Français

12h00

- Compétences des Conseils généraux en matière de sports de nature : commissions et plans départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature  
Julien CAZENEUVE, service des sports du Conseil général de la Drôme

12h30

Repas

### APRES-MIDI

---

#### Sports de nature : qui est responsable ?

14h15

- Les sportifs à l'assaut du droit de propriété  
Roger ESTEVE, Délégué régional du Conservatoire du littoral

15h15

- Responsabilités des propriétaires – organisateurs - gestionnaires  
Jean-Claude MAS, directeur juridique de l'Office National des Forêts – Montpellier

16h15

Pause

16h30

- Assurance Responsabilités  
MAIF – en attente

17h15

Fin de séance

**JEUDI 6 SEPTEMBRE 2007**

**Animateur**  
**Jean-Marie LAFOND, Directeur du GIP des Calanques**

**MATINEE**

---

**Sportifs et gestionnaires d'espaces naturels, les voies du dialogue**

- 9h20**      **Introduction**  
Jean-Marie LAFOND, Directeur du GIP des Calanques
- 9h30**      - Travail inter-réseaux sur les sports de nature (Conservatoire du littoral et des rivages lacustres – Rivages de France, Réserves Naturelles de France, Fédération des Parcs Naturels régionaux, etc.) : bilan et perspectives  
Olaf HOLM, chargé de mission tourisme, sports de nature et patrimoine, Fédération des Parcs Naturels Régionaux
- 10h15**     - Protocole de suivi de fréquentation de sites  
Louis BRIGAND, Professeur de géographie Université de Brest - chercheur au laboratoire Geomer du CNRS
- 11h00**     - Partenariat ONF-ARMC (Association pour la réhabilitation des parcours Marseille-Cassis pour la randonnée) Projet ONF- GIP des Calanques - FFME ( Fédération française de la montagne et de l'escalade) sur la réhabilitation d'un site d'escalade dégradé (La Candelle)  
Alain VINCENT, cadre technique responsable de l'unité territoriale Marseille-La Ciotat - Office National des Forêts
- 11h20**     - Les chartes et conventions du Grand Site Sainte Victoire  
Philippe MAIGNE, Directeur du Grand Site Sainte Victoire
- 11h40**     - Les chartes de plongée et de plaisance du Parc National de Port Cros  
Nicolas GERARDIN, chargé de communication du Parc National de Port Cros - en attente
- 12h00**     **Débat**
- 12h30**     Intervention de Laurent ROY, Directeur Régional de l'Environnement

**12h45**     **Pique nique**

**APRES-MIDI**

---

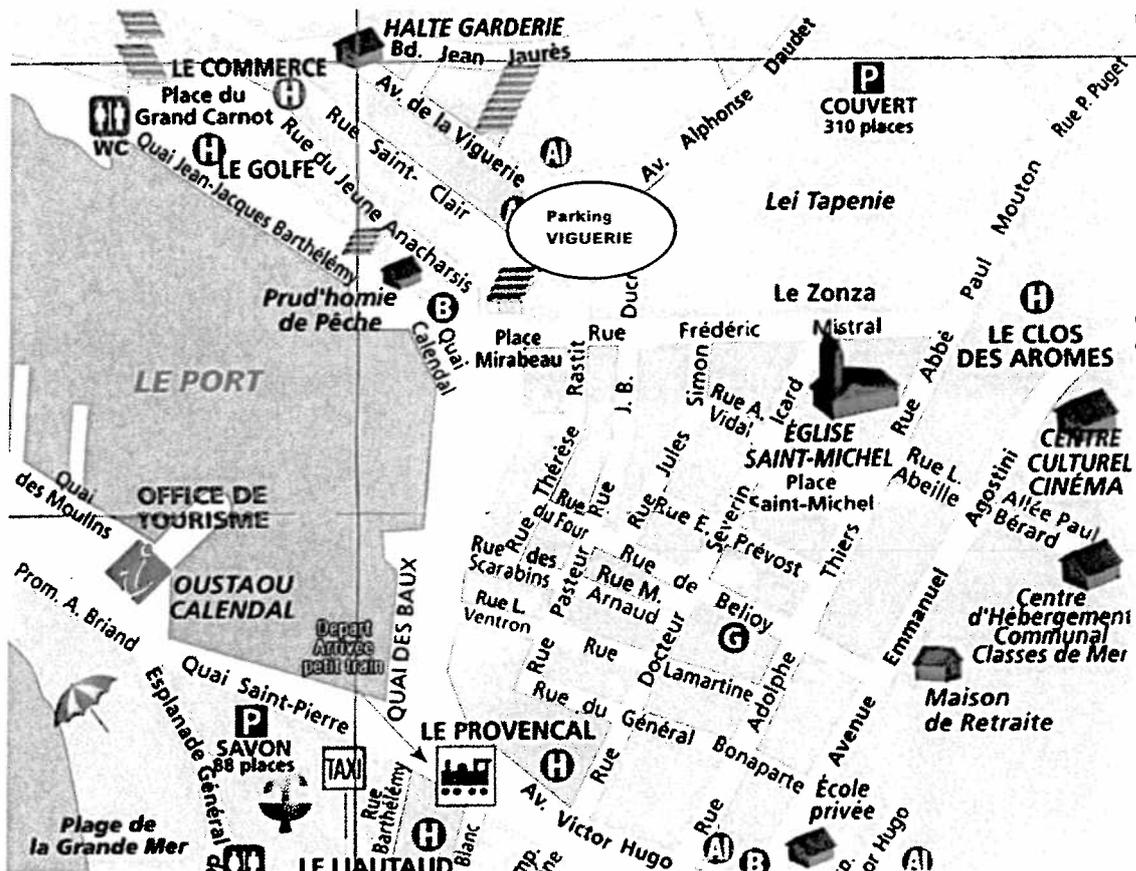
- 14h00**     **Atelier de terrain**
- **Sur les traces du sentier du « Petit prince »**
- Découverte du sentier  
11 panneaux  
Chantier d'insertion  
*Cet itinéraire est un acte dédié à la mémoire d'Antoine de Saint Exupéry.*
- **« Portus melior » ou la calanque de Port Miou**
- Comment réduire les impacts des sports de nature : aménagements spécifiques de la calanque de Port Miou, surnommé par les Romains le meilleur port, calanque la plus profonde et la mieux abritée de tous les vents  
*Stationnement, navette, ZAPEF, écocompteurs, mouillages organisés, balisage etc...*

**16h30**     **Fin de l'Université**

## UNIVERSITE 2007

« Les espaces naturels protégés sont-ils des terrains de sport ? »  
mercredi 5 – jeudi 6 septembre 2007 - Cassis (13)

Salle de l'Oustau Calendal – Office de Tourisme et des Congrès de Cassis  
Quai des moulins – 13260 CASSIS



Il est fortement conseillé de garer son véhicule au Parking de la Viguerie :

En arrivant par l'autoroute d'Aubagne ou de Toulon, descendre l'avenue de Provence. Au Rond-point prendre sur la droite, l'avenue du 11 novembre, continuer tout droit et prendre la rue de la Viguerie au 2<sup>ème</sup> rond point sur la gauche.